

Fiche projet – Demande de subvention Fonds d’Investissement Santé (FIS)

Informations sur le demandeur / porteur

Nom ou raison sociale	Association Bulle de Soutien
Porteur du projet	Centre médical Bulle de Soins
Adresse	12 rue du lycée 67240 BISCHWILLER
Téléphone	388541672
E-mail	cabinet-anne-heinrich@orange.fr
N° SIRET	94483157700019
Statut juridique	Association
Taille de la structure	
Personne à contacter	Dr Anne Heinrich 0601211613
Fonction	Présidente de l’association

Informations sur le projet

Intitulé du projet	Pôle santé - Santé des femmes et des enfants du territoire « Bulle de soins »
Description / modalités pratiques	L’Association Bulle de Soutien développe, au sein d’un nouveau pôle médical ouvert à Bischwiller, un projet structurant dédié à la santé des femmes, des enfants et des adolescents du territoire. Située à proximité d’un quartier prioritaire, la structure propose une prise en charge globale articulant prévention, accompagnement et soins de premier recours. Le projet prévoit l’achat de matériel médical et logistique pour soutenir la mise en place d’ateliers collectifs de prévention, de tables rondes à visée éducative et de consultations cliniques personnalisées. Il répond à des enjeux locaux d’amélioration de l’accès aux soins et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L’approche pluridisciplinaire vise à prévenir les ruptures de parcours et à soutenir les publics vulnérables, en particulier les femmes en situation de précarité et les familles isolées. Un cofinancement est

	d'ores et déjà confirmé par l'ARS Grand Est (27 000 €) et la Ville de Bischwiller (remise foncière).
Objectifs visés	Prévention, Education, Soins curatifs
Public cible	femmes/enfants/ado
Localisation du projet	BISCHWILLER, proximité QPV
Date de démarrage autorisée	01/04/2024
Date de fin de réalisation	12/2025
Contreparties proposées (ex : mention CeA dans les communications)	L'Association Bulle de Soins, investie dans la prévention et l'accompagnement en santé des publics vulnérables à Bischwiller et alentours, s'engage à : En matière d'accès aux soins et de soutien aux publics prioritaires : • Maintenir une offre de consultations médicales et de soins de proximité destinée en priorité aux femmes, enfants et adolescents issus de quartiers prioritaires ou en situation de vulnérabilité. • Accueillir les bénéficiaires orientés par les services départementaux (PMI, ASE, santé scolaire) dans le cadre de partenariats à définir. • Participer à l'amélioration du parcours de soins des personnes isolées, en lien avec les acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire. En matière de prévention et d'éducation à la santé : • Mettre en œuvre régulièrement des ateliers de prévention, des séances d'éducation à la santé et des groupes de parole sur des thématiques ciblées : parentalité, santé sexuelle, santé mentale, hygiène de vie, alimentation, etc. En matière de travail en réseau et de coordination territoriale : • Renforcer les liens avec les professionnels du secteur médico-social, les collectivités locales et les dispositifs existants (CPTS, contrats locaux de santé, conseils locaux en santé mentale...). En matière de communication : • Affichage visible de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans la zone d'accueil du lieu financé, ainsi que mention de son soutien dans toute communication publique liée au projet (publications, événements, supports de communication).

	En complément des engagements thématiques précédemment mentionnés, le porteur de projet s'engage à : • Participer, aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace et des partenaires institutionnels concernés, à un comité de suivi visant à évaluer régulièrement la mise en œuvre des engagements réciproques définis dans la convention.
--	--

Informations financières

Base éligible	103 918,01 €
Montant sollicité auprès du FIS (€)	31 175,40 € (soit 30% de la base éligible)
Autres financements sollicités ou obtenus	Le coût total des dépenses éligibles s'élève à 103 918,01 € TTC. Une subvention de 31 175,40 € est sollicitée au titre du Fonds Investissement Santé (FIS), représentant 30 % de la base éligible. Le reste du financement est assuré par une participation de l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 27 000 €, soit environ 26 % du coût éligible ; Le solde est pris en charge par l'association porteuse du projet.
Avez-vous déjà bénéficié d'un financement CeA pour un projet similaire ?	non

